



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26  
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 23 décembre 2020

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

### **1. Organisation de l'Administration communale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021**

L'année 2020 a été marquée par de nombreux changements au sein de l'Administration communale. Soucieuse de garantir une organisation correspondant aux nombreux défis du quotidien, la Municipalité a décidé la mise en place de quelques changements, ceci sans modification des dicastères.

De ce fait, l'Exécutif a décidé de créer le service Population qui regroupera les secteurs animation culturelle (anciennement jeunesse et intégration), contrôle des habitants et bureau des étrangers (anciennement service à la population) et sécurité publique. Dans les faits, ces trois secteurs fonctionnent déjà conjointement sur différents sujets et les synergies sont nombreuses. Ce service, comme son nom l'indique, résolument tourné vers la population, sera dirigé par Monsieur Dino Belometti.

La répartition des dicastères suite à l'élection de Monsieur Edouard Noverraz à la Municipalité, a induit un changement au niveau du service des Finances et du secteur informatique et télécoms, tous deux répartis entre Messieurs Noverraz, respectivement Eric Küng. De ce fait, le secteur informatique et télécoms sera, dès le 1<sup>er</sup> janvier, rattaché à l'Administration générale, service sous la responsabilité de Monsieur le Syndic.

De plus, le secteur des ressources humaines se voit également changer de positionnement dans l'organigramme. En effet, de par leur position transversale, les ressources humaines sont placées en état-major à la Secrétaire municipale, leurs actions et activités impactant tous les services de l'Administration.

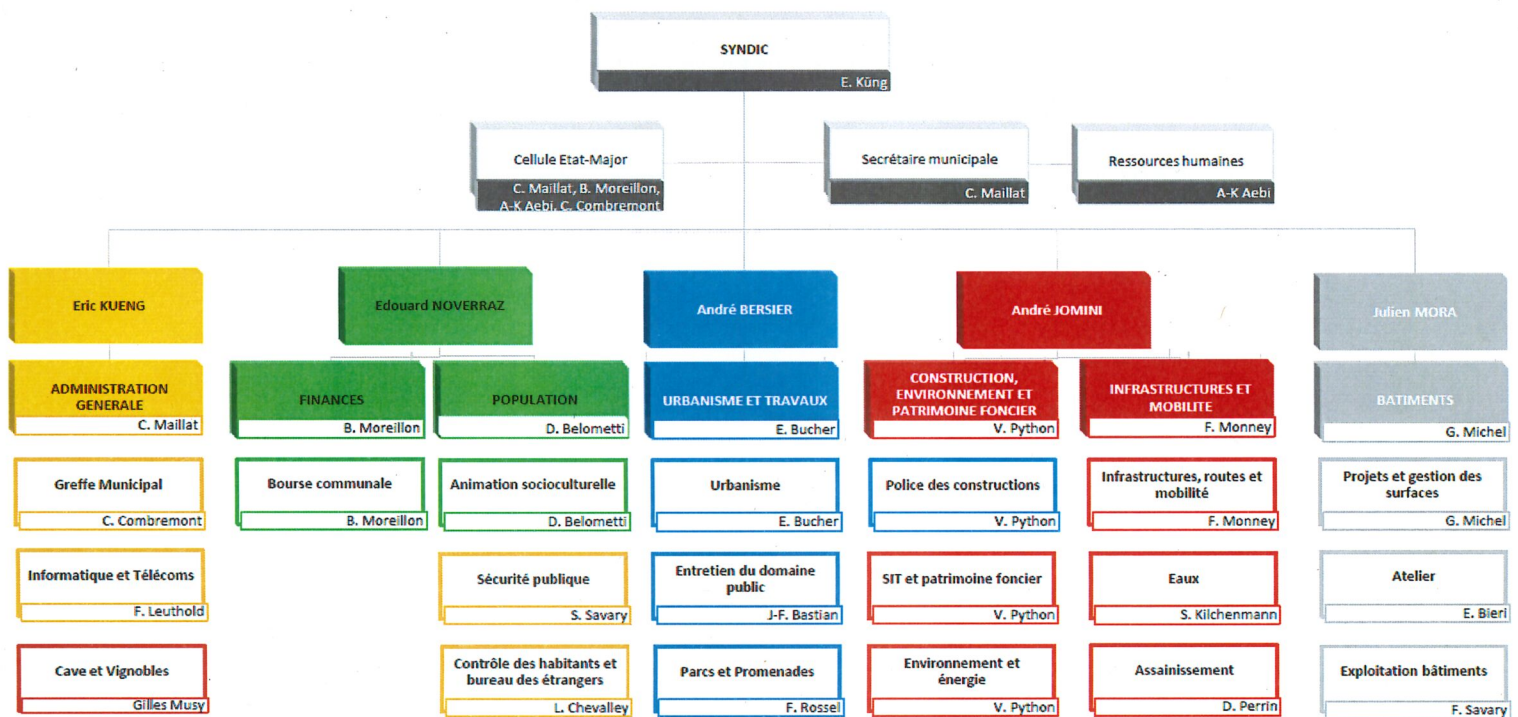
Enfin, la Municipalité a décidé également de créer une cellule état-major qui aura pour but d'accompagner l'Exécutif avec les missions suivantes :

- soutien et conseil en stratégie à la Municipalité ;
- mise en œuvre opérationnelle des décisions municipales ;
- gestion de la politique du personnel ;
- gestion de la communication ;

- pilotage de projet stratégiques transversaux en appui à la Municipalité ;
- suivi des projets inscrits au plan de législature ;
- contrôle de gestion ;
- stratégie financière.

Elle sera composée des personnes occupants les postes de Secrétaire municipal, Chef de service des Finances, Responsable des ressources humaines et Secrétaire municipal adjoint.

L'organigramme ci-dessous résume l'entier des modifications effectuées.



Dicastères municipaux:

■ E. Küng ■ E. Noverraz ■ A. Bersier ■ A. Jomini ■ J. Mora

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

*E. Küng*

E. Küng



La Secrétaire :

*C. Maillat*

C. Maillat